

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI**

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DOUZIÈME (492<sup>e</sup>) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, TENUE LE 10 DÉCEMBRE 2019, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN (LOCAL H7-1190) DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

**RÉSOLUTION CAD-12070**

Plan stratégique de la recherche et de la création de l'Université du Québec à Chicoutimi 2019-2023

- ATTENDU** le Règlement général 1 « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche »;
- ATTENDU** la résolution CAD-11850 du Conseil d'administration relative à l'adoption de la Planification stratégique 2019-2023 de l'Université du Québec à Chicoutimi;
- ATTENDU** le Règlement relatif à la recherche et à la création;
- ATTENDU** la Politique d'organisation et de financement de la recherche;
- ATTENDU** les consultations effectuées auprès des responsables d'unités de recherche et de la communauté universitaire;
- ATTENDU** les travaux du Comité d'élaboration de la planification stratégique de la recherche et de la création;
- ATTENDU** la résolution CERC-8313 de la Commission des études, de la recherche et de la création relative au Plan stratégique de la recherche et de la création de l'Université du Québec à Chicoutimi 2019-2023;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

Sur proposition de M. Samuel Julien, appuyée par M. Antoine G. Cormier, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- D'** adopter le Plan stratégique de la recherche et de la création de l'Université du Québec à Chicoutimi 2019-2023, tel qu'annexé à la présente et en faisant partie intégrante.

La secrétaire de réunion,



---

Marie-Julie Potvin

Saguenay, le 10 décembre 2019